

Vers l'abolition de vos droits fondamentaux



Par Thibaux de *Santé Non Censurée*

Chère lectrice, cher lecteur,

La semaine dernière, lors d'une conférence de presse¹, les membres du Parlement européen ont tiré la sonnette d'alarme.

Selon eux, "les droits civiques sont de plus en plus restreints²" suite à la mise en place du pass sanitaire. Le Pass sanitaire : un puissant outil de discrimination. Confrontés, comme vous et moi, au besoin de montrer patte blanche pour accéder à leur lieu de travail, les membres du Parlement européen dressent un constat inquiétant :

"Les droits humains fondamentaux tels que les droits humains à la liberté individuelle, à l'emploi, l'égalité, l'éducation, la santé, la libre expression de la pensée sont gravement violés. Et dans toute l'Europe, des protestations pacifiques sont violemment réprimées³."

Destiné à l'origine à faciliter la circulation au sein de l'Europe, le pass sanitaire s'est transformé en un puissant outil de discrimination.

Nos droits les plus élémentaires sont aujourd'hui devenus des privilèges accordés par l'État sous la forme d'un... QR code !

Jamais il n'avait été question de restreindre l'accès à un lieu ou à une activité aux personnes non vaccinées... et pourtant !

Ce que les pires complotistes imaginaient... nos Gouvernements élus démocratiquement sont en train de le faire ! Des confinements pour les non vaccinés. Il faut croire que les pays de l'Union Européenne n'ont pas compris le problème.

Puisque quelques jours après cette conférence, voilà que le chancelier

autrichien, Alexander Schallenberg, annonce la potentielle mise en place d'un confinement pour les non vaccinés en cas de dégradation de la situation sanitaire actuelle⁴.

“Je ne permettrai pas que le système de santé soit surchargé parce qu'il y a encore trop d'hésitants et de procrastinateurs qui ne peuvent se résoudre au vaccin⁵.” assène-t-il.

Donc faire un choix libre et éclairé concernant sa santé personnelle, ce qui, rappelons-le, est le droit le plus strict des citoyens, c'est faire preuve de procrastination ?

En Russie, de nouvelles mesures drastiques ont d'ores et déjà été prises dans ce sens.

Les autorités ont ordonné un confinement pour “tous les plus de 60 ans non vaccinés” et ce pendant 4 mois⁶ !

Idem en Colombie, où une municipalité a imposé un confinement obligatoire sous peine d'amende à ses habitants “récalcitrants”⁷. Vite, ma 3ème dose... En France, la situation n'est pas plus rose pour les anti-pass (abusivement traités “d'anti-vax” par les médias).

Si un confinement n'est pas à l'ordre du jour, les employés non vaccinés sont la première cible de la dictature sanitaire, mettant à mal le droit à l'emploi. Pour rappel :

“Si un professionnel soumis au pass sanitaire ou à la vaccination obligatoire ne respecte pas cette règle, il ne sera pas forcément licencié, mais ne pourra toucher ni son salaire, ni d'indemnité chômage⁸.”

Tels étaient les mots de la ministre française du Travail et de l'Emploi, Elisabeth Borne, en août dernier.

En résumé, l'employé ne perd pas son emploi, mais ne touche pas un centime et se retrouve à la rue s'il ne suit pas la norme sanitaire.

Je ne sais pas vous, mais moi j'appelle cela de l'asservissement par la contrainte.

En octobre, cette même ministre annonçait ne pas “exclure la perte du pass sanitaire pour ceux qui refuseraient la 3e dose⁹.” Fini la marelle à l'école sans QR code. Pire encore, les discriminations se propagent également dans les collèges et les lycées !

Les jeunes non vaccinés décelés cas contact sont "évincés" (dixit le Ministre de l'Éducation) pendant 7 jours, contrairement à leurs camarades vaccinés ou immunisés¹⁰.

Comble de l'absurde, cette mesure est également en vigueur pour les sixièmes, qui n'ont pourtant pas tous 12 ans et ne sont donc pas éligibles pour le vaccin¹¹.

Et le tout sans assurance que l'enfant contraint de rester à domicile puisse continuer à suivre les cours.

C'est une véritable atteinte au droit à l'éducation !

Et dire que tout ceci part du postulat erroné que les non vaccinés sont les uniques porteurs du virus. NON !

Les personnes vaccinées peuvent toujours être porteuses du virus, elles peuvent toujours être malades ! Le vaccin n'assure qu'une potentielle protection, mais celle-ci n'est pas infaillible... sans parler des effets secondaires.

Pourtant... "Les personnes vaccinées sont testées positives à un taux plus important que les non vaccinés¹²". Encore tout récemment, un rapport de surveillance de l'Agence de santé publique britannique a illustré que désormais, "les personnes vaccinées sont testées positives à un taux plus important que les non vaccinés, et ceci pour toutes les tranches d'âge à partir de 30-39 ans¹³."

Ce qui est parfaitement normal dans une population majoritairement vaccinée et prouve bien que le vaccin n'empêche pas une contamination.

Alors pourquoi, partout dans le monde, observe-t-on de telles discriminations ?

Quels autres droits fondamentaux allons-nous voir disparaître au nom de la "santé publique" ?

Prenez soin de vous,

Thibaud de *Santé Non Censurée*

P.S. : Je viens d'apprendre dans le journal *Libération* que l'hôpital est à nouveau en "surchauffe". Apparemment 20 % des lits d'hôpitaux seraient fermés faute de soignants¹⁴. Un chiffre nié par le Ministre Olivier Véran¹⁵, bien qu'il convienne d'un absentéisme inhabituel lié à une augmentation des démissions et de l'épuisement du personnel (rien à voir bien sûr avec les soignants suspendus parce qu'ils ne veulent pas du vaccin...). Comme en 2020, l'histoire se répète : face à la surcharge d'hospitalisation, les hôpitaux craquent de toutes parts et la seule solution viable que nous présente le

gouvernement est de vacciner à tour de bras, sinon gare au reconfinement !! Je prépare activement un projet de résistance à ce choix infâme. Je vous en parle très vite.

Pour rejoindre notre canal Telegram, je vous invite à cliquer ICI.

Si vous souhaitez commenter cet article, je vous invite à le faire ici.

Si vous n'êtes pas encore abonné à la lettre *Santé Non Censurée* et que vous souhaitez vous aussi la recevoir gratuitement, inscrivez-vous ici.

Sources

1 <https://www.youtube.com/watch?v=MuvGuEJA-tU>

2 *idem*

3 *idem*

4 <https://www.lematin.ch/story/la-autriche-envisage-de-confiner-les-non-vaccines-746575434886>

5 *idem*

6 <https://www.capital.fr/economie-politique/face-au-boom-du-covid-19-en-russie-4-mois-de-confinement-a-moscou-pour-les-seniors-non-vaccines-1417681>

7 https://www.rtf.be/info/societe/detail_confinement-pour-les-non-vaccines-dans-une-ville-de-colombie-objectif-atteint-aux-etats-unis-le-point-sur-la-pandemie-de-coronavirus-dans-le-monde?id=10816979

8 <https://www.capital.fr/votre-carriere/pass-sanitaire-un-salarie-suspendu-ne-touchera-pas-dallocation-chomage-1411587>

9 <https://www.europel.fr/politique/borne-nexclut-pas-la-perte-du-pass-sanitaire-pour-ceux-qui-refuseraient-la-3e-dose-4071491>

10 https://www.liberation.fr/societe/education/aux-colleges-et-lycees-on-aboutit-a-une-discrimination-des-eleves-par-rapport-a-leur-statut-vaccinal-20210902_PNP20FXGKJECDDL70D04VBFC3U/

11 <https://www.midilibre.fr/2021/07/29/nouveau-protocole-sanitaire-dans-les-colleges-quelles-regles-pour-les-moins-de-12-ans-non-soumis-a-la-vaccination-9701179.php>

12 <https://www.lefigaro.fr/sciences/les-personnes-vaccinees-ont-elles-plus-de-risque-d-etre-contaminees-que-les-autres-20211020>

13 *idem*

14 <https://www.leparisien.fr/societe/sante/hopital-public-un-lit-sur-cinq-ferme-dans-le-public-faute-de-soignants-selon-une-etude-menee-par-jean-francois-delfraissy-27-10-2021-HPU0XBFRZRDH50LIAVN36KBMXM.php>

15 <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/olivier-v%C3%A9ran-met-en-doute-le-chiffre-de-20-de-lits-ferm%C3%A9s-dans-les-h%C3%B4pitaux/ar-AAQ1GU5>